

Revue générale de droit



Présentation

Daniel Proulx

Volume 24, Number 1, March 1993

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/1057014ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/1057014ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Éditions Wilson & Lafleur, inc.

ISSN

0035-3086 (print)

2292-2512 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this document

Proulx, D. (1993). Présentation. *Revue générale de droit*, 24(1), 27–28.
<https://doi.org/10.7202/1057014ar>

Droits d'auteur © Faculté de droit, Section de droit civil, Université d'Ottawa, 1993

This document is protected by copyright law. Use of the services of Érudit (including reproduction) is subject to its terms and conditions, which can be viewed online.

<https://apropos.erudit.org/en/users/policy-on-use/>

érudit

This article is disseminated and preserved by Érudit.

Érudit is a non-profit inter-university consortium of the Université de Montréal, Université Laval, and the Université du Québec à Montréal. Its mission is to promote and disseminate research.

<https://www.erudit.org/en/>

COLLOQUE DE 1992 SUR LA RÉFORME CONSTITUTIONNELLE

Présentation

Est-il possible de concilier les intérêts du Québec avec ceux des Autochtones, des provinces de l'Ouest et des tenants d'un gouvernement central fort?

Telle est la question qu'une brochette d'experts de diverses disciplines ont été amenés à aborder lors du deuxième Colloque annuel organisé à la Section de droit civil le 4 mars 1992 et qui avait pour thème *la réforme constitutionnelle*.

Tenu en pleine tourmente constitutionnelle, laquelle a donné lieu à la création de diverses commissions, à la mise sur pied de grandes conférences nationales et à la rédaction de nombreux rapports, notamment les rapports Beaudoin-Edwards (sur le processus d'amendement de la Constitution) et le rapport Beaudoin-Dobbie (sur la réforme de la Constitution), le Colloque portait sur les quatre thèmes suivants :

- *Le droit des Autochtones à l'autodétermination*
- *La réforme du Sénat*
- *L'Union économique et le pouvoir de dépenser*
- *Le statut du Québec et le partage des compétences*

Malgré l'échec de la dernière ronde de négociations qui a abouti à ce qu'il est dorénavant convenu d'appeler *L'entente de Charlottetown*, il apparaît évident que ces quatre thèmes vont demeurer les quatre enjeux incontournables de toute réforme constitutionnelle future. On voit mal, en effet, comment la Constitution canadienne pourrait être actualisée à la satisfaction de toutes les parties sans contenir un compromis qui tienne compte de chacun de ces quatre morceaux du *puzzle* constitutionnel canadien.

Il nous fait donc plaisir de publier en ces pages cinq des textes qui ont été présentés lors du Colloque du 4 mars 1992. Bien qu'ils datent déjà d'une année, ils demeurent de grande actualité. Nous sommes redevables au vice-président du Grand Conseil des Cris du Québec, monsieur Roméo Saganash, de nous avoir fait parvenir son manuscrit sur le droit des Autochtones à l'autodétermination. Nos remerciements s'adressent également aux professeurs Philip Resnick, Pierre Blache ainsi que Nicole Duplé et Stephen Scott pour leurs textes portant respectivement sur la réforme du Sénat, le pouvoir de dépenser ainsi que le statut de société distincte du Québec.

Je m'en voudrais, en terminant, de ne pas signaler l'apport extrêmement précieux de mon collègue le professeur Yves de Montigny et de l'équipe d'étudiants qui ont travaillé d'arrache-pied avec le soussigné à la conception de ce colloque (dans le cadre d'un séminaire de recherche) puis à sa réalisation concrète. Il s'agit de Chrisoula Nikidis, Dominique Lavin, Élizabeth Da Silva, Rachel Dugas, Isabelle Rayle-Doiron, Lynne Tassé, Claude Mandeville, Paule Chabot, Anne-Marie Ryan, Pascal Pelletier et Marc Lanteigne.

Enfin, un énorme merci à tout le personnel de soutien de la Section de droit civil et tout particulièrement à Agathe Voyer, Francine Doré, Linda Chenard et Suzanne Aubry. Sans leur dévouement de tous les instants, le deuxième colloque annuel de la Section de droit civil n'aurait pu avoir le succès retentissant qu'il a connu.

Daniel PROULX
Professeur